

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021 COMPTE RENDU**

**Le six avril deux mille vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.**

**Étaient présents** : Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Romain BRETON, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAÏN, Sophie DESMIER, Roger RICARD, Patricia BOURGEAIS, Sonia GUIOULLIER, Claude JUGE, Aude LECLERC-VOUAUX, Norbert LIVENNAIS.

**Étaient absents ou excusés** : Patrick GAULTIER, Sylvine GAULTIER, Loïc LACROIX, David HOCDE.

Mme Dorinne BALOCHE est porteuse d'un pouvoir de M Patrick GAULTIER.

Mme Christelle EVAÏN est porteuse d'un pouvoir de M Loïc LACROIX.

M Roger RICARD est porteur d'un pouvoir de M David HOCDE.

Mme Armelle JOLYS est élue secrétaire de séance.

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 MARS 2021**

Après accord sur les corrections suivantes au procès-verbal du 2 mars 2021, à savoir :

#### **LE POINT SUR LA MAISON FRANCE SERVICES :**

Le CIAS du Pays de CRAON sera le porteur du projet, une Maison France Services sera mise en place à RENAZE.

Elle regroupera 9 services publics : DGFIP – Gendarmerie – Justice – CAF – CPAM – MSA – Pole Emploi – CARSAT – La Poste.

24 H d'ouverture minimum. 2 agents en permanence. La Poste peut engager entre 40 et 50K€ de travaux d'aménagement. Elle prendra à sa charge ½ ETP chargé pendant 18 ans. Le bureau de Poste sera fermé, il sera ouvert une agence postale intercommunale. La MSA mettra un agent l'équivalent d'un ½ ETP chargé.

Le lieu serait la Maison Pré, au rez-de-chaussée, à la place des restos du Cœur. Les besoins sont de : 1 bureau d'accueil, 1 bureau de confidentialité et un espace pour les bornes de connexion à distance.

M Philippe PELLUAU évoque l'éloignement vis-à-vis du centre bourg. Il rappelle que La Poste est une société privée, à ce titre un loyer doit lui être demandé. Il est aussi évoqué le transfert de l'ADMR dans l'autre partie du rez-de-chaussée. Il y aurait une mise à disposition des locaux par la commune au CIAS. Il va être étudié avec la CCPC le déplacement des restos du cœur vers l'atelier intercommunal Rue des Vignes, la visite du sous-sol de l'Escale ne les pas convaincu.

## **ARBRES AU FOYER LOGEMENT ET A L'HOPITAL :**

M Claude JUGE revient sur un ancien dossier quand il était encore président du CVS de l'hôpital et qu'il avait donné des arbres à l'HLSOM.

Il demande ce que ces arbres sont devenus. Aucune réponse ne lui est apportée.

## **BROYAGES DES BRANCHES D'ARBRES DE M CLAUDE JUGE :**

M. le Maire informe que «M Claude JUGE profite des services de la collectivité pour se débarrasser de ses branchages. Il a appelé les services techniques pour enlever ses branches et les broyer à charge de la commune ». Ce à quoi l'intéressé répond avec son plus ferme désaccord sur cette accusation. En précisant que « cette version n'est pas honnête. Accusation inacceptable. Un comble, alors qu'il a offert ses arbustes, ses arbres et des branches d'arbres dans l'intérêt de la collectivité, puisque celle-ci avait confirmé son intérêt par la voie des représentants des services techniques ».

Invité par les agents des services espaces verts à prendre contact avec le Secrétaire de Mairie. M. Claude JUGE l'a appelé pour lui indiquer que des branches étaient disponibles si la mairie était toujours intéressée. M Jacques LEON, en plein accord avec M. le Maire a informé M. Claude JUGE qu'il n'autorisait pas les agents communaux à récupérer les branches pour un particulier et ce le 24 février 2021. Le Secrétaire de Mairie précise qu'un agent communal l'a informé d'un appel téléphonique de M. Claude JUGE après ce refus de la mairie. M. Claude JUGE indique avoir dit à l'agent communal lors de ce contact téléphonique qu'il transmettait l'avis négatif de la mairie, à contrario, l'agent dit que M. Claude JUGE lui a demandé de venir chercher les branchages.

Le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**INSCRIT** à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

➔ Approbation de la convention du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Territoire d'énergie Mayenne (TE53).

➔ Reprise de gain de change – emprunts en CHF

.....

## **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS.**

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 19, Rue du Gal de Gaulle
- 27, Rue de la Gare
- 25, Rue Bourdais

- 16 et 18 Rue du Château d'eau
- 2A, rue de la Gare
- 4 Bis, rue des Sports
- Rue de Laubinière
- 10 Rue de Laubinière
- 5 Rue du Château d'Eau
- 14 Rue du Chéran
- 53 Rue de la Gare
- Chemin de la Touche
- 33 Chemin de la Malvalière

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

## **FINANCES**

Il est rappelé que le Conseil Municipal en réunion plénière a examiné les comptes administratifs, l'affectation des résultats et les projets de budgets primitifs 2021.

Chaque conseiller a reçu les documents budgétaires ainsi que les commentaires s'y rapportant.

### **COMPTES DE GESTION**

#### **2021 – 034 : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET GENERAL**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du Compte de Gestion 2020 du budget général de la Commune, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2020 aux écritures du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget général.

#### **2021 – 035 : COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du Compte de Gestion 2020 des ateliers industriels, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2020 aux écritures du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget des ateliers industriels.

### **2021 – 036 : COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du compte de gestion 2020 du lotissement du Maine, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2020 aux écritures du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget du lotissement du Maine.

### **2021 – 037 : COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du compte de gestion 2020 du lotissement Victor Hugo, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2020 aux écritures du Compte Administratif 2020,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du budget du lotissement Victor Hugo.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS**

---

### **2021 – 038 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ATELIERS INDUSTRIELS**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du Compte Administratif 2020 du budget des ateliers industriels, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2020 du budget des ateliers industriels :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 13 374.89 €

Recettes : 15 545.46 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 1 503.78 €

Recettes : 12 504.73 €

### **2021 – 039 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du Compte Administratif 2020 du budget du lotissement du Maine, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2020 du budget du lotissement du Maine :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 259 421.09 €

Recettes : 275 582.65 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 477 021.32 €

Recettes : 259 421.09 €

**2021 – 040 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du Compte Administratif 2020 du budget du lotissement Victor HUGO, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2020 du budget du lotissement Victor HUGO:

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 63 581.66 €

Recettes : 63 581.66 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 80 725.34 €

Recettes : 63 401.66 €

**2021 – 041 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GÉNÉRAL**

Lecture est donnée par Madame l'adjointe aux finances, du Compte Administratif 2020 du budget général, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** comme suit le Compte Administratif 2020 du budget général :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 2 207 783.29 €

Recettes : 2 686 500.25 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 1 171 582.32 €

Recettes : 831 231.59 €

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

---

### **2021 – 042 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GÉNÉRAL**

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2020 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget général est excédentaire de 478 716.96 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AFFECTE** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 à la section d'investissement, pour couvrir le déficit d'investissement et autofinancer de nouveaux investissements.

### **2021 – 043 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DES ATELIERS INDUSTRIELS**

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2020 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget des ateliers industriels est excédentaire de 2 170.57 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de reprendre l'excédent de fonctionnement 2020 en totalité en section de fonctionnement.

## **TAUX D'IMPOSITION**

---

### **2021 – 044 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2021**

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition et ce conformément aux engagements pris en 2008, renouvelés en 2014 et en 2020 par l'actuelle majorité.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, par 18 Voix Pour et 4 Voix Contre,

**FIXE** les taux suivants en tenant compte de la réforme fiscale :

	<b>TAUX</b>
<b>T.F.P.B</b>	<b>44.65%</b>
<b>T.F.P.N.B</b>	<b>41.42%</b>

### **2021 – 045 : REPRISE DE GAIN DE CHANGE – EMPRUNTS EN CHF**

La commune a emprunté en 2001 en francs suisses, la somme de 1 417 776 €, à ce jour il reste dû : 995 119.11 € au cours du jour, elle serait de 706 365.10 € au cours historique.

Le cours du change entre l'euro et le franc suisse fluctue quotidiennement. En 2021, la constatation latente de la perte de change est de 158 814.71€, elle était de 166 113.36 € en 2020.

Il reste 11 ans de remboursement, il a été acté de provisionner 5% par an (soit 100% sur 20 ans), le montant 2021 sera un gain de change sur provisions de 7 298.65 €.

Cette solution permet d'effectuer une réelle provision des pertes constatées et d'avoir en réserve cette somme sur un compte géré par la Trésorerie. Somme qui sera débloquée au moment où les emprunts seront soldés.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de provisionner 5% de la constatation latente, soit pour l'année 2021, un gain de change de 7 298.65 €.

### ***BUDGETS PRIMITIFS***

---

#### **2021 – 046 : BUDGET PRIMITIF 2021 - ATELIERS INDUSTRIELS**

Lecture est faite par Madame l'adjointe aux finances du budget des ateliers industriels 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ADOPTE** le budget primitif 2021 des ateliers industriels comme suit :

##### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	15 570.00 €
Recettes :	15 570.00 €

##### **Section d'investissement :**

Dépenses :	11 000.00 €
Recettes :	11 000.00 €

#### **2021 – 047 : BUDGET PRIMITIF 2021 - LOTISSEMENT DU MAINE**

Lecture est faite par Madame l'adjointe aux finances, du budget du lotissement du Maine 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du lotissement du Maine comme suit :

##### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	272 385.00 €
Recettes :	272 385.00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses :	465 087.00 €
Recettes :	465 087.00 €

**2021 – 048 : BUDGET PRIMITIF 2021 - LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Lecture est faite par Madame l'adjointe aux finances, du budget du lotissement Victor Hugo 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du lotissement Victor Hugo comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	17 326.00 €
Recettes :	17 326.00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses :	17 324.00 €
Recettes :	17 324.00 €

**2021 – 049 : BUDGET GENERAL PRIMITIF 2021**

Lecture est faite par Madame l'adjointe aux finances du budget général 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, par 18 Voix Pour, 2 Contre et 2 Abstentions :

**ADOPTE** le budget primitif 2021 du budget général :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :	2 636 889.00 €
Recettes :	2 636 889.00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses :	1 658 177.00 €
Recettes :	1 658 177.00 €

**2021 – 050 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Suite au non-recouvrement par la trésorerie de produits inférieurs au seuil de poursuite,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :



**ADMET** en non-valeur la somme de 183.51€ correspondant à des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite.

## SUBVENTION

### 2021 – 051 : SUBVENTION - CCAS 2021

Conformément au budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ALLOUE** la somme de 165 000 € pour équilibrer le budget 2021 du CCAS.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 2021 – 052 : SUBVENTION CONTRAT D'ASSOCIATION – OGEC ECOLE SAINT JOSEPH

Conformément au contrat d'association entre la commune et l'OGEC,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ALLOUE** la somme de 43 552.30 € (40 715.85 € en 2020) à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association.

Il concerne 55 élèves de RENAZE (51 en 2020), le coût moyen par élève en 2020 est de 791.86 €. Il était de 798.35 € en 2019.

**PRECISE** que conformément aux engagements pris en 2020, il sera déduit de cette somme l'avance perçue en 2020 (13 572 €) , soit un solde de 29 980.30 €.

### 2021 – 053 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

#### NOMBRE D'ELEVES FREQUENTANT LES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

\*\*\*\*\*

#### PARTICIPATION / COMMUNE

COMMUNE	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL ENFANTS	Détail	Participation des Communes
ATHEE	0	1	1	791.86	791.86
CONGRIER	1	0	1	791.86	
GRUGE L'HOPITAL OMBREE D'ANJOU	1	1	2	1583.72	1 583.72 €
LA BOISSIERE	1	3	4	3167.44	3 167.44 €
LA CHAPELLE HULLIN OMBREE D'ANJOU	1	1	2	1583.72	1 583.72 €
LA GUERCHE DE BRETAGNE	1	1	2	1583.72	1 583.72 €
RENAZE	50	100	150	118779	

ST AIGNAN SUR ROE	1	1	2	1583.72	
ST MARTIN DU LIMET	4	4	8	6334.88	6 334.88 €
ST SATURNIN DU LIMET	7	16	23	18212.78	18 212.78 €
TOTAL	67	128	195		
					33 258.12 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux affaires scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** M. le Maire à encaisser auprès des communes les participations aux frais de scolarité selon la répartition supra-mentionnée.

## ASSOCIATIONS

### **2021 – 054 : COTISATION 2021 - FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe auprès des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**RENOUVELLE** son adhésion à la fondation du Patrimoine, soit 160 € en 2021, cette cotisation est fonction de la strate démographique de la commune.

### **2021 – 055 : SUBVENTION - POLLENIZ 53**

Polleniz 53 est le nouveau nom de la FDGDON 53 (Fédération départementale de Groupement des Organismes Nuisibles),

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe auprès des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**RENOUVELLE** son adhésion à l'association POLLENIZ 53, soit 152.33 € en 2021, cette cotisation est fonction du nombre d'habitants de la commune.

### **2021 – 056 : SUBVENTION - M.N.E. 53**

M.N.E. 53 est partenaire de projets environnementaux en lien avec la commune – sentiers pédestres – inventaires sur la biodiversité ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe auprès des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ALLOUE** à l'association Mayenne Nature Environnement de la Mayenne une subvention de 100 €.

## ESPACES VERTS

### **2021 – 057 : OPERATION – 1 NAISSANCE – 1 ARBRE**

A l'initiative de la région des Pays de la Loire, un programme symbolique cherche à sensibiliser et responsabiliser les familles sur les sujets du Carbone et de la Biodiversité.

66 collectivités ligériennes sont déjà mobilisées autour de la plantation de plus de 10 000 arbres. Cette opération offre la possibilité à chaque nouvel enfant ligérien de devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Les communes volontaires peuvent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur le territoire pour chaque naissance. La région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe auprès des affaires sociales, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**PREND** la décision de principe de se porter candidat à l'opération – 1 naissance – 1 arbre à l'initiative de la Région des Pays de la Loire,

**PRECISE** que la commission proposera des modalités concrètes de mise en place de cette opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

## AFFAIRES GENERALES

### **DEVENIR DU RESTAURANT DU FRESNE :**

Le devenir de cet immeuble reste en suspens. Plusieurs hypothèses sont évoquées dans l'attente de son acquisition :

- La reprise par un professionnel de la restauration et de l'hôtellerie
- La démolition partielle ou totale de l'immeuble

A la question d'une autre affectation que celle d'un commerce de type restauration et/ou hôtel, il a été répondu défavorablement.

Le Conseil Municipal est conscient du risque qu'à court terme il n'y ait plus de restaurant à RENAZE. M. BOURGINE, propriétaire du restaurant le TAHITI, est d'âge de prendre sa retraite.

Il est proposé de prendre contact avec l'agence immobilière pour qu'elle recherche de potentiels repreneurs. Il faut également avoir conscience que les travaux d'aménagement du Parc du Fresne ne pourront commencer avant que cette question soit tranchée.

Le Conseil Municipal se donne un délai de réflexion jusqu'en janvier 2022 et ce compte tenu de la crise sanitaire.

## PERSONNEL

### **2021 – 058 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU MUSEE DE L'ARDOISE**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la 1<sup>ère</sup> adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de créer un emploi saisonnier de guide culturel au Musée municipal de l'Ardoise, à temps incomplet (20 H par semaine), du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août 2021.

**PRECISE** que cet agent percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 354, majoré 330. Le coût horaire des dimanches et jours fériés sera majoré de 50%.

## BATIMENTS

### **2021 – 059 : APPROBATION DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE (TE53)**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu des articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de RENAZE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

Considérant qu'eu égard à son expérience le Territoire d'Energie Mayenne (Te53) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Considérant les délibérations tarifaires du Comité Syndical de TE53

- Délibération n°2020-03 du comité syndical du 28 janvier 2020
- Délibération N°2020-44 du bureau syndical du 23 juin 2020
- Délibération N°2021-133 du comité syndical du 19 janvier 2021
- Délibération du comité syndical du 23 mars 2021.

Considérant qu'il sera demandé une participation pour 3 ans de 70€ par point de livraison « tarif jaune » (puissance comprise entre 36 et 250 kVa) et de 90€ par point de livraison « tarif vert » (puissance supérieure à 250 kVa) pour les années 2022-2023-2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver les termes de la convention du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, annexé à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : d'autoriser le Président de Territoire d'Energie Mayenne (TE53), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de RENAZE.

Article 4 : de donner mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;

Article 5 : de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marché accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- COMMISSION COMMUNICATION ET ESPACES VERTS DU 11 MARS 2021

Lecture est faite du compte rendu de la commission communication et espaces verts par Mmes Mireille BEDOUET et Dorinne BALOCHE.

- COMMISSION VOIRIE DU 18 MARS 2021

Lecture est faite du compte rendu de la commission voirie par M Norbert LIVENNAIS.

- COMMISSION CULTURELLE DU 23 MARS 2021

Lecture est faite du compte rendu de la commission culturelle par Mme Christelle EVAIN.

## INTERCOMMUNALITE

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2021

Mme Dorinne BALOCHE évoque le compte rendu du conseil communautaire du 22 mars 2021, il ne soulève aucune question.

## INFORMATIONS

### **PERSONNEL :**

Arrivée de M Sébastien PELLERIN au 1<sup>er</sup> avril en tant que responsable du service des espaces verts.

### **RESTOS DU CŒUR :**

Le déplacement des Restos du cœur rue des Vignes dans une partie des ateliers SELHA est à l'étude par le CIAS du Pays de Craon. La Maison Pré accueillera la Maison France Services.

### **D.E.T.R 2021 :**

Les 2 dossiers présentés ont été retenus :

- 19 516.97 € pour la réfection de l'éclairage public avec économie d'énergie pour 39 033.93 € de travaux.
- 30 000 € pour les constructions, restructurations et extension d'équipements sportifs de plein air plafonnés à 100 000 € de travaux au parc du Fresne.

## QUESTIONS DIVERSES

### **MAISON FRANCE SERVICES :**

M Claude JUGE s'interroge sur la Maison France Services. Il lui est rappelé que cette Maison France Services relève de la compétence du CIAS du Pays de Craon.

### **COMMUNICATION :**

Mme Lucinda CONGALVEZ MENNEGUERRE demande à ce que dans le prochain numéro du Renazéen soit inscrit le bilan financier de la salle de l'Escale.

### **DEFIBRILLATEUR DU COMPLEXE 2000 :**

L'agent en charge de la surveillance et la sécurité des bâtiments a confirmé que la batterie était opérationnelle pour garantir son bon fonctionnement en cas de besoin.

### **CINEMA VOX :**

Suite à l'article paru dans la presse, M Claude JUGE interroge sur les relations entre les collectivités et le cinéma.

La CCPC va proposer d'inscrire le cinéma Le Vox, seul établissement cinématographique sur le territoire du Pays de Craon, d'intérêt communautaire, auquel cas, il pourra bénéficier d'aides financières de la part de l'intercommunalité.

### **ASSOCIATIONS :**

Concernant les 3 associations Fondation du Patrimoine – POLLENIZ 53 et M.N.E. 53, M Philippe PELLUAU souhaite avoir un bilan de leurs actions.

M Thierry CHEVALIER explique en ce qui concerne Polleniz 53 des actions envers les nuisibles.

Un bilan sera transmis aux élus au prochain conseil municipal.

### **1 NAISSANCE = 1 ARBRE :**

Mme Aude LECLERC-VOUAUX demande si cette opération est exclusivement réservée aux enfants nés à RENAZE. Seront concernés tous les enfants nés de parents domiciliés dans la commune.

### **MUSEE DE L'ARDOISE :**

Mme Christelle EVAIN informe que les membres de l'association sont dans l'impossibilité de se réunir actuellement compte tenu du contexte sanitaire.

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

M Philippe PELLUAU demande à quoi est due la baisse du coût par élève. Il est répondu qu'en 2020, il n'y a pas eu de séjour en classe de neige.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Les élus qui le souhaitent sont invités à venir en mairie pour prendre connaissance des éléments affectant des changements de taux ( réforme de la TP – transfert de la fiscalité du syndicat de bassin de l'Oudon.. ).

### **CAFE PARENTS :**

M Philippe PELLUAU indique une erreur dans l'annonce du prochain Café Parents.

\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*